

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(05)/ST/124  
17 décembre 2005

(05-6136)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Sixième session  
Hong Kong, 13 - 18 décembre 2005

Original: anglais

## CAMBODGE

### Déclaration de S.E. M. Cham Prasidh Ministre d'État et Ministre du commerce

Au nom du gouvernement royal du Cambodge, je voudrais remercier les autorités de Hong Kong, Chine pour leur chaleureuse hospitalité et pour la qualité de l'organisation de cette sixième Conférence ministérielle de l'OMC. Puisque Hong Kong va devenir l'une des étapes essentielles pour mener à bien les négociations commerciales multilatérales dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, je voudrais rendre hommage à toutes les délégations ici présentes, à nos hôtes ainsi qu'au Directeur général et au Secrétariat de l'OMC pour le travail considérable qu'ils ont accompli jusqu'ici.

Je voudrais accueillir chaleureusement deux nouveaux venus parmi les Membres: l'Arabie saoudite et les Tonga. Je vous adresse tous mes vœux de succès et espère que vous ajouterez à la valeur de cette Organisation.

Faire en sorte que cette sixième Conférence ministérielle ne soit pas un échec comme l'a été la précédente à Cancún enverra aux millions d'habitants des pays en développement et des pays sous-développés un message fort et positif: le système commercial multilatéral peut leur être profitable à eux aussi et pas seulement aux populations des pays riches.

C'est précisément dans cet espoir que le Cambodge avait décidé l'année dernière de rejoindre les Membres de l'OMC, devenant ainsi l'un des deux premiers PMA à accéder à l'Organisation depuis ses débuts en 1995. Aujourd'hui qu'il est Membre, le Cambodge n'est plus aussi sûr de ce qu'il peut espérer.

Figurant parmi les 50 pays les plus pauvres du monde, le Cambodge continue de demander aux pays développés et à certains grands pays en développement de donner à ces pays pauvres les moyens de survivre et de prospérer. La Déclaration de Livingstone adoptée en Zambie le 26 juin 2005 à la quatrième Réunion ministérielle des PMA doit être utilisée comme document de travail à toutes les tables de négociation de cette Conférence.

De nombreuses promesses ont été faites aux PMA depuis Doha. Quelques-unes ont été tenues jusqu'ici. D'autres le seront-elles à Hong Kong?

Je me réjouis de la décision des Membres d'amender l'Accord sur les ADPIC pour améliorer l'accès aux médicaments à des prix abordables. C'est l'un des points sur lesquels le Cambodge avait dû s'incliner lors de son processus d'accession à l'OMC. Je voudrais également saluer la décision du Conseil des ADPIC de prolonger jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2013 la période de transition prévue à l'article 66:1 de l'Accord sur les ADPIC pour les PMA.

./.

En ce qui concerne l'engagement pris par les pays développés d'accorder l'accès à leurs marchés en franchise de droits et sans contingent pour tous les produits des PMA, seuls quelques-uns de ces pays, à savoir le Canada, la Norvège, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont suivi l'exemple de l'Union européenne et de son Initiative "*Tout sauf les armes*". J'accueille avec satisfaction la nouvelle initiative commerciale du Japon en faveur du développement qui garantit l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour quasiment tous les produits en provenance des PMA. C'est un pas dans la bonne direction. Ce n'est pas une mesure exhaustive mais elle a une portée relativement générale. J'encourage vivement les États-Unis d'Amérique à prendre des dispositions similaires et à honorer les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du PDD. En tant que chef de file du monde capitaliste, ils devraient être les premiers à le faire, et non les derniers. J'invite également les pays en développement mieux lotis à accorder aux PMA un traitement similaire.

En dépit de ce traitement spécial et différencié, je continue d'exhorter les pays développés à s'attaquer aux problèmes des PMA relatifs à leur capacité d'approvisionnement et à leur aptitude à satisfaire aux nombreuses prescriptions SPS et règles d'origine rigoureuses imposées par les pays développés.

Tout engagement concernant l'"Aide pour le commerce" doit s'inscrire dans le cadre de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les PMA et ne doit être soumis à aucune condition. Ouvrez-nous la porte, ne nous laissez pas sur le seuil.

---